

10<sup>c</sup>.

# Journal du Lot

10<sup>c</sup>.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

## Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

TÉLÉPHONE 81 COMPTÉ POSTAL : 6399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

## Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUËSLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

## Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....	80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	1 fr. 25
RÉCLAMES 3 <sup>e</sup> page ( — — — ).....	1 fr. 25

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## LES ÉVÉNEMENTS

### La situation dans la Ruhr : le bilan d'un mois d'occupation.

— Sur quoi se fondent les espoirs germaniques. — Déclarations significatives d'un industriel britannique. — Notre situation financière : elle n'a rien de désespéré.

Après un mois, où en est l'affaire de la Ruhr ?

Le trait dominant de notre entreprise est son ampleur.

Aucun doute n'est permis désormais : c'est une lutte à fond qui est engagée aujourd'hui entre la France et l'Allemagne.

Cette lutte n'est point sanglante. On peut affirmer qu'elle ne le deviendra pas, à cette condition toutefois que le Reich nous sentira pleinement résolu. La moindre défaillance de notre part, le plus léger signe de lassitude suffirait à rendre tragique le conflit qui se poursuit sous la forme économique.

Ce n'est pas que l'Allemagne ne cultive l'intime dessein de se débarrasser de nous : elle voudrait pouvoir tenter un coup de force. Et c'est d'ailleurs à cela qu'elle se préparait fébrilement quand nous sommes entrés dans la Ruhr. Il est acquis, en effet, aujourd'hui que l'Allemagne s'apprêtait à une reprise d'hostilité d'ici un an.

Le premier fruit de notre occupation de la Ruhr est d'avoir rendu impossible désormais ces intentions belliqueuses.

Maintenant, la haine de l'Allemagne, pour se manifester différemment que par les armes, n'en est pas moins violente : les dirigeants du Reich risquent le tout pour le tout, ils sont décidés à faire sombrer au besoin leur pays, pour entraîner la France dans la ruine. Ils estiment, en effet, que s'ils réussissent dans cette tentative, ils aboliront du même coup leur défaite.

De leur côté, les magnats de l'industrie allemande, désignant volontiers que s'ils doivent être ruinés, ils auront au moins le plaisir de « faire crever l'industrie française ».

Ainsi, la lutte est engagée à fond : nous devons l'emporter, car l'enjeu n'est rien moins que tous les fruits de notre victoire. Si nous échouons, nous perdrons notre rang de grande puissance, et nous serons plus gravement menacés par l'Allemagne qu'à aucun moment de la guerre.

Dans cette lutte décisive, nos adversaires conservent l'espoir de tromper : ils pensent que le temps travaille en leur faveur et c'est pourquoi ils intensifient leur résistance.

Qu'espèrent les Allemands ?

Ils espèrent tenir assez longtemps, dit la *Journée Industrielle*, pour rendre notre position pratiquement de plus en plus difficile dans la Ruhr, pour permettre à la mauvaise humeur des neutres et des Anglo-Saxons d'exercer sur nous une pression directe, enfin pour que se déchaîne chez nous, en même temps qu'une crise financière sans précédent, un courant de « défaitisme », qui amènerait au pouvoir, pensent-ils, le vieux parti germanophile dont on connaît assez les chefs.

Mais ces espoirs seront vains.

Nous doutons d'abord que nos germanophiles ne reprennent de sitôt le pouvoir.

Quant à la crise financière, elle n'est pas telle qu'elle doive provoquer un courant de « défaitisme » : Le pays est foncièrement sain et confiant. Des manœuvres, plus ou moins avouables, ne l'atteindront pas.

Reste la mauvaise humeur des neutres et des Anglo-Saxons. Sur ce point encore, nous croyons que le calcul germanique sera déçu. Loin de susciter une opposition grandissante de étrangers, notre action de la Ruhr provoque une approbation qui tend à se généraliser.

En définitive, nous avons en mains tous les atouts de la réussite : nous saurons en tirer parti.

Il est particulièrement intéressant de savoir comment l'industrie britannique apprécie notre occupation de la Ruhr.

Précisément, le *Daily Mail* a publié ces jours-ci des déclarations caractéristiques du grand industriel anglais, M. G.-M. Ritchie, président de plusieurs importantes sociétés (maison

de constructions navales Palmer, compagnie Siemens, aciéries Barrow, etc.) et directeur de nombreuses compagnies houillères et minières.

Dans ces déclarations, M. Ritchie approuve sans réserve l'attitude de la France et exprime l'espoir qu'elle arrivera à imposer sa volonté à l'Allemagne.

J'espère sincèrement, dit-il, que la France sera assez forte pour continuer son occupation de la Ruhr et recouvrer par ce moyen tout ce que lui doit l'Allemagne. Il est, en effet, évident que l'Allemagne se livre à une banqueroute frauduleuse.

L'homme dans la rue, a-t-il ajouté, et j'en suis convaincu, la plupart des grands chefs d'industrie en Angleterre, croient que l'Allemagne a le moyen de s'acquitter immédiatement d'une grande partie de ses obligations et, par la suite, de payer tout ce qu'elle doit. Mais il est évident qu'elle n'a jamais eu l'intention de payer.

M. Ritchie a insisté sur ce fait qu'il se place non pas seulement au point de vue de la France pour laquelle il éprouve la sympathie la plus profonde, mais aussi au point de vue britannique.

Que deviendront, en effet, les industriels britanniques, a-t-il déclaré, si pendant des générations, le contribuable est contraint de payer d'énormes intérêts et d'amortir une dette de 8 millions de livres sterling si l'Allemagne, par suite de la dépréciation frauduleuse de sa monnaie, réussit à faire disparaître sa dette intérieure, à se soustraire au paiement des réparations et ainsi libérée est en mesure de lutter avec nous sur les marchés du monde et même sur nos propres marchés ? L'Angleterre n'a aucun intérêt à voir revenir la prospérité de l'industrie allemande. Bien au contraire, si on permet à l'Allemagne de se soustraire à ses responsabilités, elle sera dans quelques années plus riche et plus puissante que jamais et elle entamera une nouvelle guerre contre nous et la France.

En résumé, je tiens à déclarer que lorsque j'ai appris que les Français avaient rejeté la proposition britannique, je me suis écrié : « Dieu merci pour la France ».

J'estime que l'occupation de la Ruhr constitue le plus sérieux atout pour l'industrie britannique depuis l'armistice. J'estime que si la France persévère, elle arrivera tôt ou tard, ainsi d'ailleurs que nous-mêmes, à obtenir ce qu'elle désire.

Bornons-nous à enregistrer des déclarations aussi favorables et souhaitons qu'elles soient entendues par les dirigeants britanniques !

## La question financière reste à l'ordre du jour.

Nous avons montré le désarroi profond qui s'est emparé, on ne sait trop pourquoi, des commissions parlementaires des finances.

Il ne faudrait pourtant rien exagérer, car notre situation financière n'a rien de désespéré.

Le plus grave, c'est qu'avec tout le tohu-bohu fait autour de l'équilibre du budget on risque inutilement d'inquiéter l'opinion et, aux yeux de l'étranger, de susciter un mouvement préjudiciable à nos intérêts.

Notre confrère de la *Journée Industrielle* pense que pour assainir notre situation financière il suffirait de se dégager du verbalisme démagogique et des rancunes de couloirs.

Voilà longtemps que nous signalons la vigoureuse offensive menée contre le ministre des finances par les rapporteurs généraux Bokanowski et H. Bérenger.

Peut-on affirmer que cette offensive soit désintéressée ?

Qu'un problème de trésorerie se pose, cela n'est pas douteux. Mais sa solution dépend simplement d'un effort d'ingéniosité pour trouver des ressources immédiates et d'un effort d'autorité pour réaliser des économies immédiates.

Ce double effort est-il impossible ?

Nous ne le pensons pas.

Quant au budget, l'impuissance de la Commission des finances de la Chambre à assurer son équilibre démontre qu'il y a dans notre régime fiscal quelque chose qui ne va pas. La brutale fin de non-recevoir de la Commission sénatoriale pourrait bien dissimuler une incapacité égale.

Quoi qu'il en soit, il apparaît de plus en plus que notre régime fiscal a besoin d'une réadaptation d'ensemble, d'un plan de réorganisation.

Mais cette réforme n'est pas l'œuvre d'un jour.

Gouvernement et Parlement ne devraient pas moins l'entreprendre au plus tôt. Tout le reste est factice.

M. D.

## INFORMATIONS

### Dans la Ruhr

Une note franco-belge

M. Jaspas, ministre des affaires étrangères, a fait remettre à M. Rœdiger, chargé d'affaires d'Allemagne à Bruxelles, la note suivante :

« En raison des ordres donnés par le gouvernement allemand à ses fonctionnaires dans le bassin de la Ruhr, ainsi que des troubles de toutes sortes que le gouvernement allemand essaie d'y susciter, les gouvernements belge et français ont décidé de ne plus laisser exporter vers l'Allemagne non occupée, à partir du 12 février 1923, les produits métallurgiques et autres fabriqués dans les territoires occupés. »

### La suppression des trains les gènes

Des protestations ont été élevées à Worms et Grogeseau, par les ouvriers, que la suppression des trains allemands empêche de se rendre à leur travail dans les environs.

### Les arrestations

Treize arrestations ont été opérées à Mayence, notamment celle du directeur de la « Discourt Bank », à la suite d'une enquête menée par les autorités alliées, en raison de l'envoi d'argent aux grévistes dans la zone d'occupation. 200 millions de marks ont été saisis dans une banque de Trèves, où ils étaient déposés pour constituer un fonds d'avance aux grévistes.

### « La résistance n'est pas un but, mais un moyen »

Dans sa revue politique hebdomadaire de la « Gazette de Voss », George Bernhardt déclare que la résistance commencée doit être poursuivie. Elle n'est pas en elle-même un but, mais elle constitue un moyen politique. Ce serait une erreur grave de méconnaître que l'existence nationale de l'Allemagne se joue dans la Ruhr. Toute faute politique met en péril cette existence. » George Bernhardt termine ainsi son exposé de la situation : « La supériorité est de notre côté. Il s'agit de la faire valoir et nous saurons bien trouver de quelle manière. »

### Expulsions

Le ministre Conrad Haenich, nommé préfet de Wiesbaden, par le gouvernement allemand, a été expulsé de cette ville par les autorités d'occupation.

Arrivé samedi de Francfort, il fut invité à se rendre chez le délégué supérieur de la H. C. I. qui lui demanda le but de sa visite et le somma de rentrer à Francfort, le soir même ; M. Haenich refusa ; il fut alors soumis à un interrogatoire, ses bagages et ses papiers furent examinés et il fut réexpédié en auto dans les territoires non occupés.

Le Gouverneur von Hannisch, ancien ministre d'Allemagne a été également expulsé.

### Prohibition des vins français

L'Association des négociants en vins a prescrit à ses membres de n'importer aucun vin et aucune liqueur de provenance française aussi longtemps que durera l'occupation de la Ruhr.

### Mort de M. Rentgen

M. Rentgen, le savant allemand qui découvrit les rayons X, est mort à Munich, à l'âge de 78 ans.

### La paix orientale

Nouvel ultimatum turc

Le vali de Smyrne a renouvelé la sommation du gouvernement turc aux navires alliés et étrangers.

Un délai de trois jours leur aurait été imparti pour quitter les eaux de Smyrne.

### La situation à Angora

Les milieux politiques d'Angora sont toujours agités et réclament du gouvernement la réalisation intégrale du pacte national.

Les extrémistes vont jusqu'à déclarer que l'accord de Moudania doit être dénoncé sans délai.

### Moscou s'en mêle !

Le représentant des Soviets à Constantinople, M. Aratoff, a quitté cette dernière ville pour se rendre à Angora.

Ce déplacement précipité n'est pas considéré comme un heureux présage.

## France et Russie

L'Agence économique et financière a fait une enquête au sujet des bruits de reprise des relations franco-russes.

Il paraît exact que le gouvernement étudie les conditions éventuelles d'une reprise des relations avec la République des Soviets.

Un prochain conseil des ministres serait appelé à statuer à ce sujet.

D'autre part, le *New-York Herald* confirme que M. de Monzie, sénateur, quitterait bientôt Paris, à la tête d'une mission commerciale et financière.

## Elections en Yougo-Slavie

La campagne électorale bat son plein en Yougo-Slavie. D'après un message de Croatie, une collision sérieuse a eu lieu à Zirkvenica, petit village situé sur le bord de la mer où les radicaux tenaient une réunion. Les nationalistes intervinrent ; il s'ensuivit une bagarre où six personnes ont été grièvement blessées.

Il y a eu également des bagarres sérieuses à Vavarin au cours d'une conférence tenue par les radicaux. Les journaux parlent même de morts.

## La réduction des armements

Au cours de la séance du 11 février, la commission de la S. D. N. pour la réduction des armements, a adopté à l'unanimité la résolution de poursuivre l'étude du projet de garantie mutuelle à sa prochaine session.

## Le monopole du tabac

Le ministre des finances dément catégoriquement, une fois de plus, l'information publiée par un journal américain, d'après laquelle un groupement financier américain serait en négociations avec le gouvernement français pour l'achat du monopole des tabacs français.

## Pont au-dessus du Niagara

Le Sénat américain vient de voter une loi autorisant la construction d'un pont géant au-dessus du Niagara. Ce pont comprendra les voies de chemin de fer, un passage pour les piétons et une chaussée pour les automobiles.

## CHRONIQUE LOCALE

### Pour conclure

Le *Réveil* poursuit sa polémique. Il la corse de petits filets au vinaigre dosés avec roserie.

A quoi riment ces attaques ?

A rien... à moins qu'on n'ait l'intention de convaincre le clan républicain qu'il y a, en l'occurrence, un organe indigne et un autre qui a droit à toutes les palmes.

Sans l'ombre d'une raison on nous a mis en cause.

Puis, habilement, on parle du « passé » qu'on suppose devoir nous couvrir de confusion.

Notre confrère affirme avoir « 40 ans de bons services ». Le Directeur du *Journal du Lot* est son cadet !!! Pourtant, pendant 35 ans, il a combattu pour le triomphe des idées républicaines dans l'Orne, dans le Calvados, dans le Gard, puis ici. Les collections de journaux restent qui attesteraient des « services » également « bons ».

Aussi bien que nous reproche-t-on ?

Notre campagne aux dernières élections législatives ?

Est-ce nous qui avons soutenu ce scrutin proportionnaliste bâtarde, ou nos représentants les plus écoutés au Parlement ?

Le Parlement s'étant prononcé, nous avons, en toute indépendance, indiqué nos préférences pour une liste de concentration, non sans avoir demandé, au préalable, aux candidats, leur adhésion formelle aux lois fondamentales de la République.

Nous saurons le rappeler, en temps voulu, à ceux qui auront oublié leur promesse.

On nous reproche maintenant les élections municipales.

Il y a, dans l'entourage même du *Réveil*, des gens bien informés qui peuvent affirmer que nous avons, sans plus, donné notre adhésion à des poilus désireux de constituer une liste et qui sollicitaient notre adhésion... à un moment où la politique semblait reléguée au deuxième plan. Que n'y est-elle restée, dans l'intérêt supérieur du pays !

Marcher avec des poilus, après la guerre, était-ce donc un crime contre la République, alors que la majorité de leur liste était composée de républicains incontestables ?

Est-ce qu'une bonne gestion municipale est nécessairement liée à une question politique ?

Notre confrère ne dispense pas des brevets de républicanisme. Il préfère jeter, avec un air consommé, la suspicion sur le voisin, afin de donner le change à l'opinion et faire perdre de vue sa propre attitude dans l'élection de Catus.

Lui seul est pur !

Alors pourquoi deux poids et deux mesures ?

Pourquoi un jugement... intéressé pour nous et une indulgence totale :

1° Pour ces républicains qui étaient hier « sur la liste réactionnaire » — le mot est du *Réveil* — du Comte d'Armagnac ;

2° Pour M. Calmels dont notre confrère garantit le républicanisme, alors que ce candidat était l'homme de la *Défense* ?

Que M. Calmels vienne à la République, nous nous en réjouissons. Qu'il soit demain l'un de « nos chefs écoutés et incontestés », nous le voulons bien. Nombreux pourtant sont les républicains qui pensent que le *Réveil* va un peu fort. Et l'élu de Catus sera de cet avis. Nous étonnerions, en effet, notre confrère, si nous lui affirmions que M. Calmels ne partage pas son opinion sur le *Journal du Lot* : ne songerait-il pas à venir chez nous avant de s'adresser au *Réveil* ? Il ne dépendait que de nous d'en faire notre candidat !

Mais, une fois de plus, à quoi peut aboutir une pareille discussion à l'heure actuelle ? Ne l'avait pas cherchée, nous nous sommes bornés aux ripostes indispensables. Nous n'avons plus rien à ajouter pour le moment, sinon que la *Défense* de dimanche se réjouit grandement de l'élection de M. Calmels. Que le *Réveil* le veuille ou non, il a donc bien marché pour le candidat de la *Défense*, qualifié par cette dernière « élu du Bloc National ». Ceci ne constitue pas une tare à nos yeux parce que, préoccupés uniquement de l'intérêt général du pays, nous entendons rester des républicains tout court, adversaires des chapelles, des coteries ou des groupes ; mais c'est une gaffe pour un journal qui veut être l'organe du Bloc des gauches et l'adversaire déclaré du Bloc National !

Et voilà comment, une fois au moins, en 40 ans, le *Réveil* a manqué à ses intangibles principes !!!

Ceci dit nous mettons le point final : le jour où la lutte sera utile on nous retrouvera dans l'arène.

A. C.

## Et les affaires ne marchent pas !

Les affaires marchent mal : on ne sait pas où l'on va, répète-t-on, chaque jour. Ceux qui nous gouvernent sont des incapables, des profiteurs ou des je m'en fichistes très distingués, ajoute-t-on par surcroît.

Tout cela est, peut-être, exagéré. Pour notre part, nous qui voulons voir la bonne volonté, la bonne foi partout, nous n'acceptons pas tout de ces accusations jetées contre les dirigeants du pays.

Mais, malgré notre grande sollicitude pour eux, nous ne pouvons pas donner tort à leurs détracteurs : ceux-ci ont beau jeu, car nos dirigeants donnent bien l'impression, hélas ! plus que l'impression, — oh, parfois, seulement, — de se f... du public !

Ainsi, nous sommes dans le marasme : ce n'est pas le public seul qui le dit ; nos dirigeants le déclarent également. Or, il faut bien sortir de ce marasme. Et comment faire ? Ça, ne le demandez pas au public simpliste, ni à nous-mêmes, qui faisons partie de l'inventeur le moindre fil à couper quelque chose !

Sortir du marasme le pays, cela appartient à nos maîtres. Mais, dit-on, ils s'y emploient à toute heure de jour et de nuit, les pères ! Ils tiennent réunion de commissions, de sous-commissions, de parloires, de conférences pour arriver à trouver les mesures propres à rendre au pays, au public ce qui lui manque actuellement : la sécurité du lendemain.

Eh bien, non : nos dirigeants ne font pas tout ce qu'ils doivent faire. Au Parlement, ce ne devrait pourtant pas se passer comme à la caserne.

A la caserne, chacun tient le plus possible à se tirer des... pieds, parce que chacun n'y est pas pour son plaisir et puis parce qu'il ne profite pas d'une situation lucrative !

Tandis qu'au Parlement, ne sont que ceux qui ont bien bataillé et souvent même qui ont dépensé beaucoup d'argent pour y être envoyés.

Et là, les élus font tout ce qu'ils peuvent pour conquérir grades et titres, c'est-à-dire, portefeuilles, une grande parcelle du pouvoir !

En revanche, le public demande à être servi, et qu'on s'occupe un peu de ses intérêts : et le public a bien raison, car actuellement, ses intérêts sont mal en point.

Or, il est établi que nos dirigeants ne sont pas consciencieux. Ce n'est pas nous qui osons le dire, car ce n'est pas de Cahors que nous pouvons suivre les débats et les débats de nos dirigeants, à Paris !

C'est notre grand confrère, la *Journée Industrielle* qui l'affirme, en ces lignes que le public lira avec tristesse comme nous l'avons fait nous-même.

« Il faut que le gouvernement se montre... Il le faut d'autant plus que la Commission des Finances de la Chambre — soit dit sans offenser personne — paraît incapable d'édifier un travail sérieux et coordonné. Au surplus, on aimerait savoir pourquoi, même quand il s'agit de problèmes graves entre tous, la plupart des membres de cette Commission ne viennent pas aux séances. Des décisions, comme celle qui admit le carnet de coupons, furent prises par 13 voix contre 8, alors que la Commission compte quarante-quatre membres ; d'autres votes furent acquis par 6 ou 7 voix. Nous n'hésitons pas à qualifier de scandaleuse, dans les circonstances actuelles, la négligence de ceux qui ayant à remplir un devoir, ne seraient-ce qu'un devoir de présence, s'en abstiennent avec tant de désinvolture. Qu'ils travaillent ou qu'ils se démettent ! Leur absence n'aurait-elle d'autre résultat que de laisser le champ libre aux « manigances » d'un petit nombre de compères, que ce serait assez dangereux... »

Que peut-on ajouter de plus à ces lignes révélatrices de cet état d'esprit, de ce je m'en f... chisme distingué dont nos dirigeants donnent un si mauvais exemple ? Non : nous n'avons rien à ajouter. Les observations de notre distingué confrère de la *Journée Industrielle* sont trop justes.

Pauvre public, tu es mal servi : voilà la vérité. Tu sais pourquoi les affaires ne marchent pas ! Et tu paies, pourtant, assez cher !

LOUIS BONNET.

## L'impôt sur le chiffre d'affaires

Question au ministre des finances

Question. — M. de Monzie, Sénateur, demande à M. le Ministre des finances quelle réponse a été faite à la requête formulée par le Président du Syndicat des pharmaciens d'un département, en vue d'obtenir que son administration reconnaisse aux pharmaciens détaillants la qualité d'intermédiaires pour la vente des spécialités dont ils sont dépositaires et qu'elle admette que le chiffre d'affaires est constitué par le montant des remises qui leur sont allouées sur ces spécialités et que l'impôt de 1,10 0/0 soit calculé sur le montant de ces remises (question du 21 octobre 1922).

Réponse. — Lorsqu'un pharmacien vendant des spécialités pharmaceutiques peut justifier que, d'après les conventions intervenues entre lui et la personne dont il les tient, il est simplement dépositaire des spécialités en sa possession, et que la propriété de ces dernières continue à appartenir à cette personne, il doit être considéré comme un simple intermédiaire vendant pour le compte d'autrui et il n'est redevable, dès lors, de l'impôt sur le chiffre d'affaires, conformément à l'article 62, n° 2 de la loi du 25 juin 1920, que sur le montant des commissions qui lui sont allouées pour la vente des spécialités.

Mais à défaut de cette justification, le pharmacien doit acquiescer l'impôt sur le prix total des spécialités vendues par lui.

En définitive, la question est de savoir si, à l'occasion de ses ventes en spécialités pharmaceutiques, un pharmacien agit comme revendeur ou comme commissionnaire, est une question de fait dont la solution dépend de la nature juridique des contrats conclus entre lui et son vendeur.

Il n'est donc pas possible de poser une règle générale applicable à la vente de toutes les spécialités pharmaceutiques pour tous les pharmaciens.

(Transmis par le Syndicat des Pharmaciens du Lot).

## NOS MORTS

Lundi est arrivé à Cahors le convoi funéraire ramenant les corps de 13 enfants du Lot tombés au champ d'honneur.

L'ouverture du wagon a eu lieu en présence de M. Planacassagne, Conseiller de Préfecture, une délégation d'officiers et de sous-officiers du 7<sup>e</sup> d'infanterie.

Un piquet de soldats du 7<sup>e</sup>, en armes, rendait les honneurs, et tambours et clairons ont battu et sonné « aux champs. »

Les cercueils furent descendus et déposés dans le hall de la Compagnie du P. O. et par les soins de MM. Cailhou, commissaire de police et Rescoussier, chef de division à la Préfecture, ils ont été remis aux familles.

Parmi les corps, se trouvait celui

de Joseph Galaup, lieutenant au 207<sup>e</sup>, ancien élève du lycée Gambetta, fils du sympathique M. Galaup, ancien Président du tribunal de commerce de Cahors.

Le corps du regretté lieutenant a été dirigé sur Luzech où il sera inhumé.

Dans le convoi funèbre, il y avait également le corps du sergent Védrennes (Marcel-Pierre).

M. Védrennes était épicière, rue du Lycée. Le corps a été dirigé sur Rocamadour où aura lieu l'inhumation.

Les corps des deux frères Marcel Fabrégues, canonnier au 23<sup>e</sup> régiment d'artillerie, Henri Fabrégues, soldat au 9<sup>e</sup> cuirassiers, ont été dirigés sur Figeac.

### Agriculture

Sur le tableau d'avancement pour 1923 des Directeurs des Services Agricoles, nous relevons avec plaisir le nom de M. Lafont, Directeur des Services Agricoles du Lot, pour la 3<sup>e</sup> classe au choix.

Nos sincères félicitations à l'actif et sympathique M. Lafont.

### Mutation

M. Pineau, chef de bataillon au 7<sup>e</sup> d'infanterie est affecté au 32<sup>e</sup> d'infanterie.

### Recette ruraliste

M. Beyssac, mutilé, est nommé receveur-buraliste de 2<sup>e</sup> classe (2<sup>e</sup> catégorie) à Albais.

### Commissariat de police

M. Pech, commissaire de 4<sup>e</sup> classe à Figeac, est nommé commissaire de police de 3<sup>e</sup> classe à St-Junien (Hte Vienne).

M. Dumas, candidat militaire est nommé commissaire de police de 4<sup>e</sup> classe à Figeac.

### La promotion violette

M. Andrieu, négociant à Cahors, est nommé officier de l'Instruction publique.

Nous lui adressons nos vives félicitations.

### Et des palmes ?

Dans la longue liste des nouveaux officiers d'académie, qui a paru à l'Officiel du 11 février, nous avons le regret de ne relever aucun nom de Cadurcien et de Lotois. Le regret sera certainement partagé par ceux qui ayant sollicité l'honneur d'arborer le violet ruban, ne l'ont pas obtenu. Mais il est possible qu'aucun Lotois, qu'aucun Cadurcien ne l'aient sollicité !

### L. B.

### Notariat

M. Rames, notaire à Limogne, est chargé de la gérance à Cénéviers, du notariat de M. Henri Couderc, décédé.

### Conseil municipal

Le Conseil municipal de la ville de Cahors se réunira à l'Hôtel de Ville, le mardi 13 février courant, à 8 h. 1/2 du soir.

Ordre du jour : Régularisation de crédits ; Projet de modification du fonctionnement du service de l'Octroi ; Cotes irrécouvrables ; Demandes diverses de subventions ; Projet de réfection du théâtre ; Approbation des baux verbaux ; Soutiens de famille ; Sursis d'incorporations ; Affaires diverses.

### Associations syndicales

Un arrêté préfectoral, autorise les propriétaires intéressés à l'amélioration du chemin rural dit de « Bazalgues » (Baladou) à se constituer en association syndicale pour l'exécution des travaux sus-visés.

Les propriétaires intéressés à l'amélioration du chemin rural dit de « Pomier » (Baladou) sont également autorisés à se constituer en association syndicale pour l'exécution des travaux sur ce chemin.

### SUR LA RUHR

Nous recevons la correspondance suivante d'un sous-officier Cadurcien actuellement sur la Ruhr : nous sommes certains qu'elle intéressera nos lecteurs.

Il y aura bientôt un mois que nous occupons la Ruhr où nous avons organisé des cantonnements de campagne...qui n'ont certes pas le confort de nos casernes du dépôt. C'est le cas de dire « dans la Ruhr, comme à la guerre ». Mais, nous supportons sans peine les privations que nous impose notre tâche. Celle-ci est rendue parfois difficile par l'entrave que les Boches portent à notre occupation. La mauvaise volonté des fidèles serviteurs du Reich est manifeste, et est allée de plus en plus en s'accroissant.

Dès les premiers jours, nous avons remarqué chez les habitants de la Ruhr un caractère encore plus brutal que chez ceux de la rive gauche du Rhin, et ici comme là-bas, l'air hautain et le regard sournois qui caractérisent la race.

Depuis le 27 janvier, la grève des chemins de fer a été décrétée, et ce sont les camarades du génie qui sont passés mécaniciens et chauffeurs. J'ajoute qu'ils s'acquittent parfaitement de leur tâche et que pas un seul jour, le ravitaillement ne nous a manqué.

Les Boches, avec rage, ont fait tout ce qu'ils ont pu pour nous couper les vivres. Ils ont essayé par de nombreux actes de sabotage d'enrayer la circulation de nos trains, mais soyez rassurés : nous sommes là. La nuit, lorsque vous dormez dans vos lits bien chauds, nous sommes là pour veiller. Sentinelles et patrouilles rôdent sur la voie ferrée et le commun mot d'ordre est : « On ne passe pas ». Malheur au « frigeulen » (c'est un autre qualificatif de nos ennemis) qui essaie d'approcher le chef de patrouille ou la sentinelle ! Mais tout a une fin ! Depuis quel ques jours, la bête Teutonne est terrassée. Son système de sabotage a échoué... et se traduit par une rage exaspérée. Maintenant, les cheminots demandent à reprendre le travail, les employés des P. T. T. qui avaient l'air de se jouer de nous, s'inclinent devant nos ordres, la « police verte » ne nous regarde plus du haut de sa grandeur...

L'aigle se sent, une fois de plus, abattu ! Ayez confiance ! Ils paieront !

### R. S.

### Armée de la Ruhr.

### Consulat

M. Louis Ramirez del Villar a été nommé vice-consul du Pérou à Bordeaux avec juridiction sur le département du Lot.

### Soutiens de famille

Les Conseils cantonaux chargés de statuer sur les demandes d'allocation journalière devront se réunir :

1<sup>o</sup> du 15 au 31 mars 1923 pour statuer sur les demandes des jeunes gens de la classe 1923 et des ajournés des classes 1921 et 1922.

Les décisions concernant ces jeunes gens devront parvenir à la Préfecture le 3 avril au plus tard ;

2<sup>o</sup> du 15 au 30 des mois de juin, septembre et décembre 1923 pour statuer sur les demandes produites tardivement par des militaires présents sous les drapeaux et accomplissant le temps du service légal.

### Démission rapportée

On sait que le Conseil municipal de Sauzet avait démissionné pour protester contre une décision prise par l'administration des P. T. T. au sujet du courrier.

Une entente étant intervenue entre le conseil municipal et l'administration des postes, le conseil a repris ses fonctions.

Le système économique qu'avait envisagé l'administration des postes était préjudiciable à la population.

Pour donner momentanément satisfaction aux intéressés, l'administration des postes s'est vue dans l'obligation d'avoir recours contre

l'entrepreneur qui devra continuer son service jusqu'à l'expiration de son contrat, en 1924.

En attendant mieux, l'ancien service fonctionne, comme précédemment, par simple courrier des transports des dépêches et colis postaux, sans voyageurs.

Deux questions sont envisagées par l'administration des postes afin de donner le plus promptement possible satisfaction à la demande du conseil municipal de Sauzet et des autres communes intéressées.

### Arrestation

Il y a quinze jours environ, le nommé Jean-Marie Tondou, âgé de 45 ans, ouvrier boulanger, se présentait chez M. Coudon, boulanger, rue St-Pierre et demandait à être embauché. M. Coudon lui répondit qu'il n'avait pas besoin d'ouvrier.

Dimanche soir, vers 6 h 1/2, Mme Coudon, rentrant dans la boulangerie, trouva Tondou qui lui demanda si le patron n'embauchait pas. Mme Coudon lui répondit que son mari n'avait pas besoin d'ouvrier. Tondou partit.

Mais, peu après son départ, Mme Coudon voulant rendre de la monnaie à une cliente qui prenait du pain, ouvrit le tiroir du comptoir et constata que le tiroir était vide des petites coupures qu'il contenait. Il y en avait pour 45 francs environ.

Tondou, seul, avait pu faire le coup : et Mme Coudon porta plainte à la police.

Tondou fut aussitôt cherché : il fut vite trouvé, et invité à faire une visite à M. le Commissaire de police.

M. Caillou l'interrogea et n'eut aucune peine à faire avouer à Tondou que c'était bien lui, l'auteur du vol commis chez Mme Coudon.

Et Tondou fut écroué au violon municipal, puis conduit au Parquet et enfin, écroué à la prison de la rue du Château-du-Roi.

### CARNAVAL

Dimanche était le dimanche de Carnaval, dit gras : il fut gras, surtout, parce que les fortes ondes qui tombèrent durant la journée, eurent vite fait de transformer en boue les artères de la ville.

Malgré cela, très courageux et très courageuses, bravaient pluie et vent, de jeunes gens et de jeunes filles tinrent à s'exhiber en travesti.

Ils étaient peu nombreux et, nul n'aurait su que dimanche était le jour « des masques » si vers 4 heures, les jeunes musiciens de l'Avenir, tous travestis, n'avaient descendu le Boulevard en jouant un pas redoublé de circonstance, probablement.

Le soir, il y eut des bals dans plusieurs salles de la ville : ils furent assez animés.

### Un Grand Cirque

On annonce que le Grand Cirque Zoo-Circus sera de passage dans notre ville le 21 février et donnera, ce soir-là, une représentation.

Le Cirque Zoo-Circus n'est pas inconnu pour les Cadurciens qui ont conservé de son dernier passage un excellent souvenir.

### THEATRE DE CAHORS

Nous rappelons que c'est mercredi soir qu'aura lieu au Théâtre de Cahors en représentation :

### Le Mariage d'un Tartarin

### CHRONIQUE SPORTIVE

#### AVIRON CADURCIEN

T. O. E. C. (III) Champion de France bat Aviron Cadurcien (mixte) par 6 à 3

Quand le public assez nombreux, malgré le temps affreux qu'il fit dimanche, vit entrer sur le terrain l'équipe très athlétique du T. O. E. C., il attribua immédiatement ce quinze un score très élevé.

Les craintes redoublèrent quand notre équipe, amputée de 5 joueurs premiers, se présenta sur le terrain à son tour, et tous conclurent à un écrasement.

Il n'en fut rien. Une résistance énergique, parfois même des attaques menaçantes mirent en sérieuse difficulté l'équipe Toulousaine qui dut « en mettre à fond » pour vaincre le cœur et le cran endiablés des nôtres.

Et l'équipe Toulousaine qui battit « l'Intime » (1) et se contenta de 6 à 3 devant l'Aviron Cadurcien (mixte).

Il est facile de déduire l'enseignement, la leçon d'une telle rencontre.

Il n'y a pas d'indispensable dans une équipe : avec du cœur on supplée à tout.

L'entraînement de M. Pasquier fut énergique et très impartial.

### Bégoux

L'empierrement de la route 111. — L'administration des Ponts et Chaussées fait procéder actuellement à un rechargement sur la route 111 et sur une longueur de 1700 m. environ. L'empierrement primitif devait être de 1000 m., mais afin d'épuiser les crédits affectés à cette route, on a augmenté sa longueur. Cela nous importe peu, mais ce qui nous occupe et l'acte contre lequel nous tenons à protester hautement, c'est la façon dont fait l'administration assure ce service. Les pierres, voilà quelques jours déjà, ont été étendues sur la moitié de la route et sur une longueur de 400 m. Ce travail accompli le rouleau aurait dû commencer son travail. C'était logique, beaucoup trop logique pour que cela fut. Aussi l'administration pour prouver son savoir faire a-t-elle envoyé promener le rouleau dans une autre direction. Quand reviendra-t-elle ? Nous l'ignorons. L'administration ignore peut-être elle-même car elle « a commencé » à octroyer 8 jours de congé aux ouvriers qui devaient travailler au rechargement.

Et jusqu'à quand cela durera-t-il ? En agissant ainsi l'administration s'est-elle rendue compte du grave préjudice qu'elle porte aux nombreux charretiers qui viennent de Concois, Cremps, etc... avec de lourds chargements ? Et les cyclistes, et les automobilistes qu'en pensent-ils ?

Mais à cette occasion nous tiendrions à poser une question de jurisprudence. Si un accident se produisit, dû à l'empierrement de la route, la victime n'aurait-elle pas le droit de faire l'administration devant les tribunaux et de demander des dommages intérêts ? Nous serions heureux que quelqu'un veuille bien nous fixer sur ce point.

### Un groupe de protestataires

#### Limogne

Marché. — Truffes apportées, 450 kilos, toutes vendues, de 35 à 40 fr. le kilo, suivant grosseur et qualité ; noix, de 45 à 50 fr. l'hectolitre.

Halle aux grains peu garnie : maïs, de 50 à 53 fr. l'hectolitre ; avoine de 35 à 37 fr. les 50 kilos.

Poulets, 3 fr. 25 ; poules, 3 fr. ; dindons, 3 fr. 25, le tout la livre ; œufs, 4 fr. la douzaine.

#### Luzech

Au Comité d'initiative. — Dans sa dernière réunion extraordinaire, le comité d'initiative a désigné comme membres du conseil d'administration de l'Union des syndicats d'initiative de Cahors et du Quercy, son président, M. le docteur Pélassié, et son trésorier, M. Charles.

#### Douelle

Société de Secours mutuels. — La Société de Secours mutuels « l'Amicale » s'est réunie en assemblée générale dimanche 11 février. La presque totalité des membres participants assistait à la réunion. Les rapports du secrétaire et du trésorier furent à l'unanimité, approuvés et applaudis. L'exercice de l'année 1922 se clôture par un reliquat de 3.959 fr. L'avoir disponible pour 1923 dépassera 5.000 fr.

M. Laubert, président, adjure les sociétaires d'agir autour d'eux pour recueillir des adhésions nouvelles et donner à l'œuvre de la commune de solidarité plus d'extension et de prospérité.

#### Sauzet

Autobus. — Un service d'autobus entre Sauzet et Cahors et organisé par M. Bignon, entrepreneur de transports, aura lieu les mercredi, samedi et jours de foire de Cahors. La subvention départementale de 450 francs est accordée pour les samedi et les jours de foire de Cahors.

#### Bagnac

Rizze. — Les époux F... et les dames C... sont, depuis longtemps, en mauvaise relations de voisinage.

Ces jours derniers, des cochons des époux F... pénétrèrent dans la cour des dames C... La demoiselle C... les fit sortir à coups de bâton, trop vis-à-vis de leurs propriétaires, qui survinrent à ce moment. Une discussion sérieuse s'éleva et bientôt, des paroles, on en vint aux actes. La demoiselle C... reçut, par là, des coups à la tête et fit appeler le médecin. Elle déposa ensuite une plainte au parquet. La gendarmerie est venue faire une enquête.

Mariage. — La semaine dernière a eu lieu le mariage de M. Gaston Caussade, fils de M. Caussade, maire de Bagnac, avec Mlle Jeanne Lacombrade, nièce de M. Pachin, instituteur à Bagnac.

Nos meilleurs vœux de bonheur aux jeunes époux.

#### Puybrun

Tentative de meurtre et de suicide. — La commune de Puybrun était mise en émoi par les appels de secours qui pro-

naient des profondeurs d'un puits que les époux Crey possédaient dans la cour de leur habitation.

Les premiers arrivants en présence du drame qui se livrait au fond d'un puits, organisèrent des secours et furent assez heureux pour ramener à la vie les deux éreux qui s'y trouvaient. Ce ne fut qu'après les premières émotions passées, que l'on put reconstituer la scène. La dame Crey, née Mazelle, âgée de 30 ans, était assise sur la margelle du puits, avec, à ses côtés, sa fille Marie-Louise, âgée de 10 ans. Tout à coup, la mère prend l'enfant à bras le corps et la jette dans le puits, qui mesure de 3 mètres à la nappe d'eau une profondeur de 5 mètres avec en plus 1 m. 50 d'eau et tout aussitôt elle-même se précipite dans le puits.

L'instinct de la conservation donne à l'enfant une force qu'elle emploie en appels, heureusement entendus des voisins, qui viennent délivrer mère et enfant.

On met sur le compte de la neurasthénie l'acte criminel de la mère, qui croyant son enfant malade d'une affection incurable, a voulu lui supprimer les souffrances de la vie. D'après les renseignements, la maladie de l'enfant se résument à une simple entérite que le docteur mandé à son chevet, diagnostiqua très guérissable, avec quelques soins. N'empêche que l'acte de la mère coupable fait l'objet d'une mesure d'instruction, à la suite des rapports qui ont été fournis.

#### Cajarc

Foire primée. — La foire primée du 19 février organisée sous les auspices du Conseil municipal a eu un grand et légitime succès.

Dès 9 heures du matin, les propriétaires amenèrent leurs bestiaux qui encombrèrent les avenues aboutissant au foirail décoré pour la circonstance.

Dès 10 heures, le champ de foire était totalement garni et le jury en tête duquel était M. Lafont, le sympathique et dévoué directeur des services agricoles du Lot, commençait ses opérations qui ont duré jusqu'à midi.

A 15 heures, le jury ayant fini de délibérer, son président a proclamé la liste des prix et des médailles attribués aux propriétaires des animaux exposés. En voici la nomenclature :

1<sup>re</sup> Section : Bœufs gras (par paire) 1<sup>er</sup> prix, réservé ; 2<sup>e</sup>, MM. Fizes Léon, à Toirac, 60 fr. ; 3<sup>e</sup>, Simon Calixte, à Montbrun, 40 fr.

2<sup>e</sup> Section : Bœufs de travail (par paire) 1<sup>er</sup> prix et médaille de bronze, MM. Nouvel Clément, à Gréalou, 80 fr. ; 2<sup>e</sup> prix, Gazeau Fabien, à Montbrun, 60 fr. ; 3<sup>e</sup>, Peyre Louis, à Calvignac, 50 fr. ; 4<sup>e</sup>, Solleyre, à Ols (Aveyron), 40 fr. ; 5<sup>e</sup>, Besmages Emile, à Lacapelle-Balayon (Aveyron), 30 fr. ; 6<sup>e</sup>, Guizars Jean, à Balayer (Aveyron), 20 fr. ; prix spéciaux, Lescurre Marcelin, à Carayac, 15 fr. et Violette Rémy, à Saujac (Aveyron), 15 fr.

3<sup>e</sup> Section : Vaches (par tête) Prix d'honneur, rappel de 1<sup>er</sup> prix et médaille de bronze, MM. Cassary Auguste, à Cahors, membre du jury ; 2<sup>e</sup> prix, Delpérier, à Gaillac, 35 fr. ; 3<sup>e</sup> prix, Pradines, à Salvagnac, 35 fr. et rappel de 2<sup>e</sup> prix ; 4<sup>e</sup>, Vayssiére Louis, à Cahors, 30 fr. ; 5<sup>e</sup>, Couderc Elie, à Salvagnac, 25 fr. ; 6<sup>e</sup>, ex-æquo, Bès Albert, à Cahors, 20 fr. et Couderc Maximin, à Cahors, 20 fr. ; 7<sup>e</sup>, Béchère Pierre, à Cahors, 15 fr. ; 8<sup>e</sup>, Mourgues, au Verdier-Cajarc, 10 fr. ; 9<sup>e</sup>, Moutines, à Addressac-Cajarc, 10 fr.

4<sup>e</sup> Section : Vaches de lait 1<sup>er</sup> prix, MM. Bouscasse Alphonse, à Cahors, 40 fr. ; 2<sup>e</sup>, ex-æquo, Teulié, à Vidallac, 30 fr. et Pezet Elie, à Toirac, 30 fr. ; 3<sup>e</sup>, ex-æquo, Escrouzailles à Lavayssiére (Aveyron), 20 fr. et Cabrignac, à Brenegues, 20 fr.

5<sup>e</sup> Section : Truies 1<sup>er</sup> prix, médaille de bronze et rappel de 1<sup>er</sup> prix, M. Toulze Ambroise, à Béduret ; 2<sup>e</sup>, Mme Delleil, à Cahors, 30 fr. ; 3<sup>e</sup>, M. Viallet, à Salvagnac (Aveyron), 20 fr.

6<sup>e</sup> Section : Porcelets 1<sup>er</sup> prix, MM. Momayou, à St-Chels, 70 fr. ; 2<sup>e</sup>, Salgues Camille, à Marclilhac, 60 fr. ; 3<sup>e</sup>, Roques, à Assier, 50 fr. ; 4<sup>e</sup>, Marty, à Cahors, 35 fr.

Les intéressés sont avisés que les primes et les médailles leur seront remises le jour de foire 23 février par M. Neuville, percepteur, receveur municipal de Cahors.

Nous sommes heureux de féliciter les propriétaires d'animaux primés et tous les exposants qui, nous l'espérons, viendront régulièrement à nos foires ce qui, grâce à l'initiative prise par le conseil municipal, favorisera le commerce local.

Nous adressons d'une manière toute particulière nos félicitations à M. Lafont, directeur des services agricoles du Lot, dont le précieux concours et la compétence indiscutable ont assuré le succès de cette manifestation de l'activité agricole et les remerciements des médailles qu'il a bien voulu faire accorder à la Commission du Concours.

En présence du succès obtenu, nous aimons à croire que d'autres concours seront organisés par la municipalité qui ne doit pas s'arrêter en si bon chemin.

La foire. — En raison de l'affluence qu'avait attirée la foire primée dont nous

donnons d'autre part le compte rendu, de très nombreuses affaires ont été traitées.

Les acheteurs de bestiaux étaient nombreux et leurs achats ont été importants. Pas de changement sur les cours des bœufs, veaux et moutons, mais les cochons gras et les porcelets atteignent de prix très élevés. Les cochons gras se sont payés jusqu'à 6 fr. le kg. poids vif et les porcelets ont valu jusqu'à 17 fr.

Le marché était bien approvisionné. La volaille s'est vendue de 3 à 3 fr. 50 le 1/2 kg. et les œufs 4 fr. la douzaine.

Nominations. — M. Sol Eloi, facteur itinéraire à Cahors est nommé facteur à Luzech et M. Franciel Jean-Marie, facteur à Castelnaud est nommé facteur à Cahors en remplacement de son père admis à faire valoir ses droits à la retraite. Nos meilleurs félicitations.

Instruction publique. — Nous lisons dans le « Journal Officiel » la nomination de notre excellent confrère de « La Dépêche » M. Andrieu au grade d'officier de l'Instruction publique avec la mention suivante : L. Paul Andrieu, adjoint au maire de Cahors, délégué cantonal, chef de musique de l'Alliance Cahorçaise pendant 20 ans à titre purement gracieux. Nos meilleures félicitations à notre dévoué confrère.

#### Linac

Subvention. — Une subvention de 3.650 francs a été allouée par la Commission départementale à la commune de Linac pour reconnaissance d'un chemin à l'occasion duquel cette commune s'est imposée.

#### St-Médard-Nicourby

Pour nos chemins. — Notre commune qui s'était imposée pour la reconnaissance d'un chemin vient d'obtenir une subvention de 2.823 francs.

## L'ART D'ÊTRE BELLE ?

Débarrasser les pores de toute impureté est la condition essentielle d'un joli teint. Seule la

# Cire Aseptine

remplit ce but rapidement et efficacement.

Grands Magasins, Parfumeries, Pharmacies

Servez-vous aussi de la

## POUDRE ASEPTINE

Poudre de riz incomparable.

**Un véritable progrès**  
est celui qui consiste à faire soi-même pour 2 fr. 75 un litre d'excellent vin fortifiant avec la Quinotone. La Quinotone est un extrait concentré nouveau qui tonifie le sang, les nerfs et guérit la faiblesse, l'anémie et la neurasthénie. Le flacon, dose pour faire un litre de vin fortifiant, est 2 fr. 75.  
Pharmacie Orliac à Cahors.

M. FERON, fabrique d'outils, 15, rue de la Forge Royale, à Paris, est acheteur de PIEDS DE CORMIER, ALISIERES & POIRIERS FRAIS ABATTUS.  
Réception sur place. Paiement au gré du vendeur.

**VOUS SEREZ CHAUVÉ MONSIEUR...**

et vous, Madame, dont les cheveux tombent chaque matin, vous verrez votre chevelure s'éclaircir si vous ne détruisez pas dès maintenant les pellicules qui provoquent cette chute. Si vous n'en avez pas encore fait l'expérience, essayez la Lotion Lavona qui se trouve en vente partout. Cette composition qui est le meilleur préventif contre la chute des cheveux et contre les pellicules, est également le régénérateur du cuir chevelu par excellence. Au bout de quelques applications, très agréables du reste, les pellicules disparaissent, la chute s'arrête et, en persévérant, vous obtiendrez une nouvelle poussée de cheveux et une chevelure saine et saine. Cet essai, s'il n'est pas efficace, est absolument gratuit puisque votre argent vous sera remboursé sur présentation du certificat de garantie qui est joint à chaque flacon.

## DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 18.

### DANS LA RUHR

**L'Application des nouvelles restrictions**  
D'Essen : Les nouvelles restrictions sur l'exportation des produits métallurgiques ont été appliquées cette nuit.

Avant-hier, les restrictions relatives à la défense d'exporter du charbon et des produits métallurgiques n'entravaient pas le reste du trafic.

Dans les dernières 24 heures, plus de 80 trains ont quitté la Ruhr dans les deux directions.

**Les barrières sont établies**  
De Francfort : Des barrières sont établies aux limites est de la zone.

**Le contrôle !**  
De Mayence : Tous les voyageurs, qui quittent les territoires occupés, sont soumis à un contrôle par les douaniers français.

**L'opposition britannique s'atténue**  
De Londres : L'opposition ne semble plus réclamer avec autant d'insistance le retrait des troupes britanniques de la région de Cologne. Elle paraît même divisée sur la question.

**Conseil des Ministres**  
Le Conseil des ministres, réuni ce matin à l'Élysée, s'est occupé de la situation extérieure, en particulier de la Ruhr et de la Turquie.

Les nouvelles continuent d'être bonnes.

## L'Affaire Froideville

PAR

André THEURIET  
de l'Académie Française

### DEUXIEME PARTIE

II

Cette année-là, le 15 août tombant un mardi, Jacques Marly avait profité de la circonstance pour faire le pont ; sous cette pittoresque image, l'argot bureaucratique désigne une ingénieuse opération, très pratiquée par les employés des ministères. Quand deux jours fériés sont séparés par un jour ouvrable, on réunit les deux congés en un seul, en négligeant le jour non férié, par-dessus lequel on passe comme sur un pont imaginaire. Donc, Marly avait fait le pont. Pendant ces trois jours il avait parcouru la forêt de Compiègne en compagnie de Benoît Sombornon et de Thérèse ; trois journées joyeusement remplies, durant lesquelles ils avaient visité les grandes avenues mouillées des taillis de Laigue, les berges sinueuses de l'Aisne, les étangs solitaires de Vieux-Moulin et les antiques villages enclavés dans les bois. Pour Benoît et Thérèse Sombornon, qui, depuis leur installa-

tion à Paris, avaient la nostalgie de la campagne, cette soudaine plongée en pleine nature était une bienfaisante surprise ; quant à Jacques, il avait savouré à plein cœur ces trois jours d'école buissonnière, passés en familiers tête-à-tête avec Thérèse.